



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 mai 2025**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : DRANO Rodolphe donne son pouvoir à Samuel GESTRAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Emmanuel BREHERET, RIGAUD Marie-Pierre donne pouvoir à Marie-Laure DUPUY-CHANET

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-42 DU 05-05

TRAVAUX ECOLE : DEVIS SAS IMTS TOUZEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le budget 2025, il avait été voté une dépense concernant la PAC (pompe à chaleur) de l'école publique.

Nous avons fait appel à plusieurs entreprises, l'entreprise SAS IMTS TOUZEAU est la plus compétitive dans cette affaire avec un devis à hauteur de 40 890.90 € TTC.

Monsieur le Maire n'a pas délégué de signature pour signer un devis de cette somme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce devis et de l'autoriser à le signer pour un montant total de 40 890.90 € TTC.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant total de 40 890.90 € TTC.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Grégory WARY

Etriché, le 12 mai 2025

Le Maire

David LAGLEYZE